MaxiSoufre®

FONGICIDE de biocontrôle contre l'oïdium de la vigne, des cultures fruitiéres et légumières.*

***Cf. tableau des usages.**

Conditionnement(s)

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : M 02

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 9000222

Détenteur d'homologation : ACTION PINZ.I de Cazalieu - CS 60030 - 40260 CASTETS France

Substance active : soufre
Teneur : 700g/l, soit 51.3% (m/m)
Famille chimique : métalloïdes
Mode d'action : Contact et vapeur.

Description

MAXISOUFRE est un fongicide de biocontrôle à base de soufre micronisé et de terpènes de pin aux propriétés adjuvantes.
Applicable à faible dose par hectare, il bénéficie des propriétés multi-site du soufre non concerné par les résistances et de l'apport des dérivés du pin pour améliorer la rétention, augmenter la résistance au lessivage et apporter une plus grande surface de couverture.

Préparation

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve du pulvérisateur aux 3/4 d'eau, mettre l'agitation en marche puis verser en premier la quantité de MAXISOUFRE nécessaire. Terminer ensuite le remplissage de la cuve avec de l'eau et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

Mélanges et compatibilité

MAXISOUFRE est compatible avec la plupart des spécialités phytosanitaires. Il est recommandé de respecter l'ordre d'incorporation suivant: d'abord l'anti-mousse, puis MAXISOUFRE en le mélangeant bien à l'eau, puis les préparations à base de Fosetyl®-Al, puis des formulations WP ou WG et enfin terminer par les formulations EC ou EW. Pour les associations possibles avec des produits phytosanitaires et des engrais foliaires, contacter le service technique de Bayer. Les mélanges extemporanés doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Effectuer un test de compatibilité préalablement à tout nouveau mélange. Ne pas mélanger MAXISOUFRE avec des huiles ou des produits contenant des huiles minérales. MAXISOUFRE ne nécessite pas de rajouter un adjuvant.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

Stocker le produit hors gel entre 0 et 35°C.
Après un stockage de la préparation à basse température, il est recommandé de la ramener à température ambiante.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

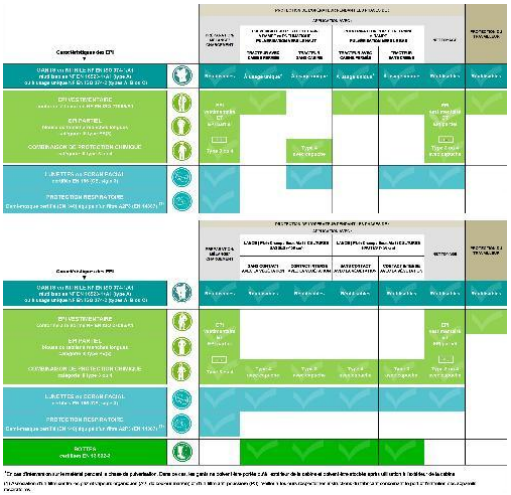

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

MaxiSoufre

Lors de l'utilsation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale d'une minute, en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Contient du soufre et des dérivés terpéniques.
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Danger

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vigne, rosier, arbres et arbustes, betterave industrielle, lin et fourragère, cultures légumières, cultures maraîchères, fraisier, houblon, blé, orge et avoine.
SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vergers.

Délai de rentrée
24 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents
Pour les usages sur "lin", respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
Ne pas laisser la victime sans surveillance. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
-	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Avoine	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Betteraves	Oïdiums	5 l/ha		3	1a, 2a

MaxiSoufre

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
industrielles et fourragères					
Blé	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Blé	Septorioses	6 l/ha			1a, 2a
Epeautre	Septorioses	6 l/ha			1a, 2a
Houblon	Oïdiums	1.5 l/hl		3	1a, 2a
Orge	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Triticale	Septorioses	6 l/ha			1a, 2a
Triticale	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Lin	Oïdiums	6 l/ha	stade BBCH 33 à BBCH 65		1a, 2a, 7a

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Abricotier	Oïdiums	0.5 l/hl		3	1a, 2b
Nectarinier	Oïdiums	0.5 l/hl		3	1a, 2b
Noisetier	Oïdiums	1 l/hl		3	1a, 2b
Pêcher	Oïdiums	0.5 l/hl		3	1a, 2b
Poirier	Oïdiums	0.5 l/hl		3	1a, 2b
Poirier	Tavelure du poirier	0.7 l/hl		3	1a, 2b
Pommier	Oïdiums	0.5 l/hl		3	1a, 2b
Pommier	Tavelure du pommier	0.7 l/hl		3	1a, 2b

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Aubergine - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Aubergine - plein champ ou sous abri	Acariose bronzée	7.5 l/ha		3	1a, 2a
Betteraves potagères - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Carotte - plein	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a

MaxiSoufre®

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
champ ou sous abri					
Céleri rave - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Concombre - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Courgette - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Cornichon - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Epinard - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Fraisier - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
haricot et pois non écossé frais - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Melon - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Panais - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Piment - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Pois écossés frais - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Poivron - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Salsifi / Scorsonère - plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Tomate- plein champ ou sous abri	Oïdiums	6 l/ha		3	1a, 2a
Tomate- plein champ ou sous abri	Acariose bronzée	7.5 l/ha		3	1a, 2a

MaxiSoufre

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Arbres et arbustes	Oïdiums	1 l/hl			1a, 2a
Rosier	Oïdiums	0.3 l/hl			1a, 2a

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne	Oïdiums	7.5 l/ha		5	1a, 2a
Vigne	Erinose de la vigne	7.5 l/ha		3	1a, 2a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles
2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles / les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
2b. . Pour protéger les arthropodes non cibles / les insectes, respecter pour les usages sur vergers une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

7. Riverains et personnes présentes
7a. . Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Vigne: MAXISOUFRE est préconisé sur oïdium de 3,5L/ha à 7,5L/ha. Cette dose est à ajuster en fonction de la pression maladie, de la croissance de la vigne, de la sensibilité du cépage, du stade du traitement et du produit associé. Le nombre d'applications sera au maximum de 12 par campagne.
Arboriculture: MAXISOUFRE est préconisé sur oïdium à une dose de 2,5 L à 6 L/ha selon la vitesse de croissance, la sensibilité de l'espèce, le stade du traitement et le contexte parasitaire. Sur tavelure du pommier, la dose préconisée est de 2,5L/ha à 5 L/ha maximum. Le nombre d'applications sera au maximum de 12 par campagne sur pommier, poirier, pêcher, abricotier, nectarinier et de 11 applications par campagne au maximum sur noisetier.
Cultures légumières: MAXISOUFRE est préconisé en préventif à une dose de 2,5 à 6 L/ha en fonction de la pression oïdium. MAXISOUFRE est aussi préconisé à une dose de 7,5 L/ha mais uniquement sur tomate et aubergine pour l'usage "acariose bronzée".

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Vigne: MAXISOUFRE s'utilise en préventif à tous les stades de la vigne sensibles à l'oïdium. l'utilisateur pourra s'appuyer sur l'information donnée par un Outil d'Aide à la Décision tel que Movida Grape Vision pour piloter le début de sa protection. Le renouvellement devra se faire entre 7 et 14 jours selon le contexte parasitaire et la sensibilité de la culture au pathogène.
Du fait de sa bonne fixation sur l'épiderme des baies, MAXISOUFRE est susceptible de tacher le raisin de table.
Arboriculture: MAXISOUFRE s'utilise en préventif. Le renouvellement devra se faire entre 7 à 10 jours selon le contexte parasitaire et la sensibilité de la culture au pathogène. Il peut entraîner des risques de phytotoxicité sur les cultivars sensibles aux produits soufrés. Certaines variétés d'abricotiers, de poires et de pommes tel que golden et ses cultivars sont particulièrement sensibles.
Cultures légumières: MAXISOUFRE peut entraîner des risques de phytotoxicité sur les cultivars sensibles aux produits soufrés tel que certaines cucurbitacées en maraîchage.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Classification FRAC
M 02 - Contact et vapeur.

Application (matériel, pression)

MaxiSoufre®

MAXISOUFRE s'emploie aussi bien en pulvérisation mécanique qu'en pulvérisation pneumatique. En vigne, une application sur chaque face de chaque rang est fortement conseillée.

Conditions du milieu

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée, en conditions de fortes chaleurs appliquer MAXISOUFRE le matin. Si des températures supérieures à 28-30 °C (température sous abri) persistent dans les 24 heures, différer le traitement. Ne pas traiter lors de périodes de risque de gel .

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE ou PNEUMATIQUE ; **PULVÉRISATION VERS LE HAUT**		**PULVÉRISATEUR** PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE **PULVÉRISATION VERS LE BAS**			
		TRACTEUR **AVEC CABINE FERMÉE**	TRACTEUR **SANS CABINE**	TRACTEUR **AVEC CABINE FERMÉE**	TRACTEUR **SANS CABINE**		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	OU Type 3 ou 4		Type 4 avec capuche			OU Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)							
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)							

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	
		LANCE (Plein Champ / Sous Abri) CULTURES BASSES (< 50 cm)		**LANCE (Plein Champ / Sous Abri) CULTURES HAUTES (> 50 cm)**			
		SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	**CONTACT INTENSE** AVEC LA VÉGÉTATION	**SANS CONTACT** AVEC LA VÉGÉTATION	**CONTACT INTENSE** AVEC LA VÉGÉTATION		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	OU Type 3 ou 4	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	OU Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)							
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)							
BOTTES certifiées EN 13 832-3							

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

MaxiSoufre®

Mentions légales

MAXISOUFRE® ¤ 700 g/l soufre ¤ AMM n°9000222 ¤ Détenteur d'homologation : ACTION PIN ¤ ® Marque déposée ACTION PIN

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

¤ ¤ ¤ Danger ¤ ¤ ¤ H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Contient du soufre et des dérivés terpéniques. ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Septembre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)